

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025-
11/7/31
DOSSIER N°7192

DISPOSITIF BOOST'HABITAT - SUBVENTIONS 2025

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avaient donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

OBJET : DISPOSITIF BOOST'HABITAT - SUBVENTIONS 2025



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération n°CD2024-7/4/15 du Conseil Départemental du 12 juillet 2024 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif « Boost'Habitat » ;

VU la délibération n°CD2025-07/4/34 du Conseil Départemental du 4 juillet 2025 relative à la modification du règlement Boost'Habitat ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/7/31 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder au titre du dispositif « Boost'Habitat », les aides conformément au tableau ci-après :

Commune	Nombre de logements	Nom du projet	Nature des travaux	Gain énergétique théorique en %	Montant HT des dépenses éligibles	Montant accordé
AUZANCES	2 logements (immeubles séparés)	Rénovation énergétique	Réhabilitation complète (prorata logement)	70 % et 73%	171 142,18 €	22 409,14 €
LAVAVEIX LES MINES	1 logement	Réhabilitation complète	Rénovation et mise aux normes	69 %	102 400,24 €	20 480,05 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le Chapitre 204, Article 2041482, Fonction 62, Politique de soutien au logement 2024-2026 1.2.3. (Investissement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET